

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 SEPTEMBRE 2022

Rapport n° 5: Répartition du Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)

Mme la Présidente propose que le conseil communautaire valide le principe de répartition sous la forme de l' «attribution libre» ce qui permet à la collectivité de conserver l'intégralité de ce fonds, comme les années précédentes.

Deux délibérations sont nécessaires à prendre.